

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ENT 2015 : Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires à la mise en place de l'ENT Région (LOL).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : 2015-2016 : périodes de formation en milieu professionnel

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration Approuve le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Périodes de formation en milieu professionnel : le conseil d'administration valide le calendrier des périodes de formation en milieu professionnel pour l'année scolaire 2015/2016 sous réserve des modifications du calendrier scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de contrats et de marchés non inscrits à l'EPCP

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise la passation des contrats et des marchés non inscrits à l'élément de prévision de la commande publique

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2015 VAL DE L'OUIN :

Les membres du conseil d'administration autorisent le chef d'établissement à signer la convention de location de la salle 207 avec le LP du Val de l'Ouin.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 17
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration
Convoqué le : 16/03/2015
Réuni le : 30/03/2015
Sous la présidence de : Eric Guerineau
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

19 mai 2015 : FUTUROSCOPE
Le conseil d'administration autorise la sortie au Futuroscope de Poitiers le 19 mai 2015 pour les élèves de 1ère et terminale GA. Le coût du projet est de 1 577.00 €. La participation des familles est fixée à 20.00 € par élève, soit 1 100.00 € au total. Le solde sera financé sur subvention de l'association Parrainez les jeunes à hauteur de 477.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 16 |
| Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration affecte le résultat du compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 14 |
| Pour : | 14 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration adopte le compte financier

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 14 |
| Pour : | 14 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2014-2015
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration autorise le financement des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2015 : CHATEAU DE SANZAY

Le conseil d'administration autorise la sortie au château de Sanzay à Argenton les Vallées le 22 mai 2015 pour les élèves de 2ASSP. Le coût du projet est de 255.00 €. La participation des familles est fixée à 5.00 € par élève, soit 90.00 € au total. Le solde sera financé sur le budget de l'établissement à hauteur de 165.00 €. Ces montants pourront être revus à la baisse en cas de recettes supplémentaires non connues à ce jour (Dons, autres subventions). Le cas échéant, ce nouveau montant fera l'objet d'une adoption par le conseil d'administration lors de sa prochaine tenue de séance. Le conseil d'administration autorise également le chef d'établissement à signer les conventions et contrats inhérents à ce projet.

Résultats du vote

| | |
|----------------------|----|
| Suffrages exprimés : | 16 |
| Pour : | 16 |
| Contre : | 0 |
| Abstentions : | 0 |
| Blancs : | 0 |
| Nuls : | 0 |

0790702J
ACADEMIE DE POITIERS
LYCEE PROFESSIONNEL SIMONE SIGNORET
36 RUE DE MALABRY
79301 BRESSUIRE CEDEX
Tel : 0549803700

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2014-2015

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 15

Le Conseil d'administration

Convoqué le : 16/03/2015

Réuni le : 30/03/2015

Sous la présidence de : Eric Guerineau

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la Commission permanente du 17/02/2015

Sur la :

[X] 1^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[] 2^e proposition du Chef d'établissement, le Conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du Chef d'établissement présentée lors du Conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

DGH 2015 : Le conseil d'administration donne un avis défavorable à la proposition de répartition des moyens par discipline, à hauteur de 399.50 heures.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 6

Contre : 9

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0